

Action d'information sur les métiers et les formations (hors événements)

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

La Région Bretagne soutient les actions d'information destinées à faire découvrir les métiers, les formations, les secteurs d'activité et les perspectives d'emploi.

Cette aide financière vise à accompagner les porteurs de projets qui développent des initiatives favorisant l'orientation de différents publics, qu'il s'agisse de jeunes, de demandeurs d'emploi ou d'adultes en reconversion professionnelle.

Le dispositif permet de financer des actions concrètes telles que des ateliers, des visites d'entreprises ou des interventions de professionnels. L'objectif est de faciliter l'accès à une information de qualité sur les parcours professionnels et les opportunités de formation.

Conditions d'attribution

À qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide est ouverte à plusieurs catégories de porteurs de projets :

- Les associations ;
- Les entreprises ;
- Les collectivités.

— Critères d'éligibilité

Les projets doivent répondre à un besoin identifié par la Région Bretagne et s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les actions déjà proposées sur le territoire. Ils doivent également être mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat local et/ou régional.

L'action doit intégrer les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment à travers la promotion de la mixité des métiers, ainsi que les enjeux des transitions numériques et environnementales.

— Thématiques éligibles

Les actions soutenues doivent porter sur :

- La découverte des métiers ;
- La connaissance des formations ;
- Les secteurs d'activité ;

- Les perspectives d'emploi ;
- Le développement de la culture professionnelle ;
- L'aide à l'orientation des différents publics.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le dispositif accompagne les actions d'information permettant de mieux faire connaître la diversité des métiers et des formations ainsi que leur évolution. Il vise à limiter l'impact des représentations sociales, économiques, géographiques ou liées au genre dans les choix d'orientation.

Les projets peuvent notamment prendre la forme :

- D'ateliers d'information ;
- De visites d'entreprises ;
- D'interventions de professionnels en milieu scolaire ;
- D'actions favorisant la découverte des secteurs professionnels.

Les opérations devront se dérouler en priorité dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans un territoire présentant un faible indice de capacité d'attractivité et de développement économique.

— Dépenses concernées

Sont prises en compte les dépenses directement liées à la réalisation de l'action d'information.

Quelles sont les particularités ?

— Critères d'inéligibilité

Ne sont pas concernés par ce dispositif les événements. Une aide spécifique est prévue pour les demandes relatives aux événements.

Montant de l'aide

— De quel type d'aide s'agit-il ?

Il s'agit d'une subvention accordée par la Région Bretagne. L'intervention régionale vient en cofinancement des dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet.

— Quelles sont les modalités de versement ?

La subvention est versée en deux temps :

- Une avance correspondant à 50 % du montant attribué ;
- Le solde après réception et validation du bilan financier du projet ainsi que des documents justificatifs demandés.

Le bénéficiaire doit transmettre à l'issue de l'opération un bilan quantitatif et qualitatif, un compte rendu d'exécution ainsi qu'un bilan financier.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes doivent être déposées exclusivement sous forme dématérialisée auprès de la Région Bretagne.

— Éléments à prévoir

Le dossier de demande doit être transmis au moins deux mois avant le lancement de l'action.

À l'issue du projet, le porteur devra fournir :

- Un bilan quantitatif et qualitatif ;
- Un compte rendu d'exécution ;
- Un bilan financier.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Autres formes juridiques
 - › Association

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101

Déposer son dossier

- https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_SIOEP_AIMF/depot/simple

Liens

- [Orientation – Événements d'information sur les métiers et les formations](#)

Source et références légales

— Sources officielles

Région Bretagne – Dispositif « [Action d'information sur les métiers et les formations \(hors événements\)](#) »